



DEC213600 DR13

Décision relative au tarif des produits de l'unité UAR3426 BIOCAMPUS MONTPELLIER – Plateforme IPAM (hors plateau IRCM)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC162807DAJ en date du 18 janvier 2017 nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision n°DEC180338DAJ en date du 25/01/2018 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UAR3426 intitulée BioCampus Montpellier Plateforme IPAM (hors plateau IRCM) sont fixés selon le barème joint en annexe, conformément à la réglementation de la DSFIM : DSFIM-SBOR-D 204-46 du 3 juillet 2014.

Article 2 :

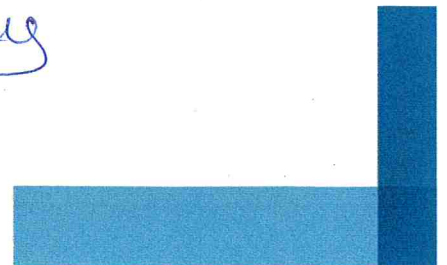
Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} novembre 2021.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 10/11/2021

Pour le président – directeur général
et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE





DEC213617 DR13

Décision relative au tarif des produits de l'unité UAR3426 BIOCAMPUS MONTPELLIER – Plateforme IPAM – Plateau IRCM

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC162807DAJ en date du 18 janvier 2017 nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision n°DEC180338DAJ en date du 25/01/2018 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UAR3426 intitulée BioCampus Montpellier Plateforme IPAM –Plateau IRCM sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

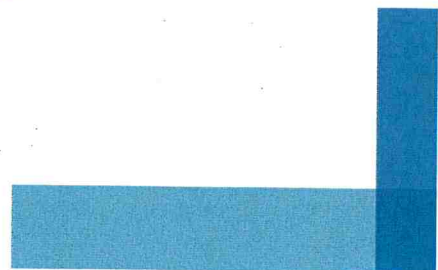
Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} novembre 2021.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 17/11/2021

Pour le président – directeur général
et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE



Tarification Auditable
UAR 3426 BIOCAMPUS

IPAM - PHARMACOLOGIE CRIBLAGE INTERACTOME
Hors plateau IRCM

Date de prise d'effet : **01/11/2021**

Référence Prestation	Nom Prestation	Nature Unité d'œuvre	Tarif Etablissements partenaires* HT	Tarif autres établissements publics HT	Tarif Privé HT
IPAM IGF 1	Imagerie intravitale monophotonique	l'heure	41.61 €	98.25 €	117.14 €
IPAM IGF 2	Imagerie intravitale multiphotonique	l'heure	78.41 €	189.87 €	226.82 €
IPAM IGF 3	Imagerie intravitale multiphotonique 2 lasers	l'heure	101.68 €	505.17 €	605.68 €
IPAM IGF 4	Analyse	l'analyse	16,49 €	75.89 €	90.67 €
IPAM ADV 1	U1046 : Echographie Photoacoustique/Whole Body	l'heure	65.13 €	260.37 €	312.60 €

***Tarifs établissements partenaires HT** = ce tarif englobe, les unités CNRS, les établissements partenaires listés ci-après :

- Institut national de la santé et de la recherche médicale (**INSERM**) national,
- Université de Montpellier (**UM**)
- Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier (**CHU**) de Montpellier
- Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (**CIRAD**), national.
- Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (**INRAE**) national,
- École pratique des hautes études (**EPHE**), national.
- Institut Régional du Cancer de Montpellier (**ICM**)
- Institut de Recherche et Développement (**IRD**) national,
- **SupAgro** Montpellier.

Tarifification Simplifiée
UAR 3426 BIOCAMBUS

IPAM - PHARMACOLOGIE CRIBLAGE INTERACTOME
Plateau IRCM

Date de prise d'effet :01/11/2021

Référence Prestation	Nom Prestation	Nature Unité d'œuvre	Tarif Etablissements partenaires* HT	Tarif autres établissements publics HT	Tarif Privé HT
IPAM IRCM 1	Bioluminescence	Heure	54,00 €	110,58 €	132,69 €
IPAM IRCM 2	SPECT-CT	Heure	85,00 €	174,06 €	208,87 €
IPAM IRCM 3	CT	Heure	52,00 €	106,48 €	127,78 €
IPAM IRCM 4	Analyse SPECT-CT	Heure	18,00 €	36,86 €	44,23 €
IPAM IRCM 5	Radionucléide	Radionucléide	10,00 €	20,48 €	24,57 €

***Tarifs établissements partenaires HT** = ce tarif englobe, les unités CNRS, les établissements partenaires listés ci-après :

- Institut national de la santé et de la recherche médicale (**INSERM**) national,
- Université de Montpellier (**UM**)
- Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier (**CHU**) de Montpellier
- Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (**CIRAD**), national.
- Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (**INRAE**) national,
- École pratique des hautes études (**EPHE**), national.
- Institut Régional du Cancer de Montpellier (**ICM**)
- Institut de Recherche et Développement (**IRD**) national,
- **SupAgro** Montpellier.